



Bruxelles, le 2 décembre 2021

Madame Sophie Wilmès
Vice-Première ministre et ministre des
Affaires européennes

Via e-mail : sophie.wilmes@diplobel.fed.be;
Cc: hugues.vlemincq@diplobel.fed.be;
geoffrey.doyen@diplobel.fed.be

Nos références : 2021-AIA-Appel-Société-Civile-Droits-Fondamentaux-OME
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : AIA civil society statement

Copie à : Monsieur Alexander De Croo, Premier ministre
Monsieur Mathieu Michel, secrétaire d'Etat à la Digitalisation
Madame Karine Lalieux, ministre chargée des Personnes
handicapées
Madame Sarah Schlitz, Secrétaire d'État à l'Égalité des chances
et à la Diversité
Monsieur Jan Jambon, Minister-President van de Vlaamse
Regering
Monsieur Elio Di Rupo Ministre-Président du Gouvernement
wallon
Monsieur Rudi Vervoort, Ministre-Président du Gouvernement de
la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Oliver Paasch, ministre-Président de la Communauté
germanophone de Belgique
Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président du
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objet : *Appel de la société civile pour un règlement européen sur l'intelligence artificielle qui place les droits fondamentaux au premier plan*

Madame

Ce mardi 30 novembre 2021, le *Belgian Disability Forum asbl (BDF)* a cosigné l'appel de la société civile à l'Union européenne pour le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AIA) qui place les droits fondamentaux au premier plan.

Les systèmes basés sur l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés dans tous les domaines de la vie publique. Cependant, l'absence d'une réglementation adéquate sur le développement et sur le déploiement de technologies basées sur l'intelligence artificielle laisse la voie ouverte à des menaces sur nos droits digitaux et sur nos droits humains.



Bruxelles, le 2 décembre 2021

La proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (AIA) rédigée par la Commission européenne est un pas important dans le bon sens.

Cependant, l'AIA doit aborder les impacts structurels, sociétaux, politiques et économiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ceci garantira que le règlement est « à l'épreuve du temps » et qu'il place les droits fondamentaux au premier plan.

Le Conseil de l'Union européenne va être amené à discuter ce texte. Le BDF vous invite à tenir compte du contenu de l'appel de la société civile, ci-joint, lors de ces négociations. Vous le retrouverez également en suivant ce lien : [02/12/2021 - Règlement européen sur l'intelligence artificielle : les droits fondamentaux doivent être placés au premier plan - Belgian Disability Forum \(belgium.be\)](https://www.belgium.be/fr/actualites/02-12-2021-r%C3%A9glement-europ%C3%A9en-sur-l-intelligence-artificielle-les-droits-fondamentaux-doivent-%C3%AAtre-plac%C3%A9s-au-premier-plan).

Veillez agréer, Madame, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK
Président